

N° 17_16_12_25

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09/12/2025 s'est réuni sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

Membres en exercice : 35 – Présents : 19 - Votants : 25

Présents :

Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Michel GUIRAL, Raymonde JOUBERT, Marie-France PROUHEZE, Michelle BASTIDE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Lucette BOUCHARINC, Denis GRAS, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Frédérique PELLISSIER-GODARD, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Alain ASTRUC, Alain BRUN donne pouvoir à Marie-France PROUHEZE, Eric CARIOU donne pouvoir à Eve BREZET, Frédéric FLORANT donne pouvoir à Christian MALAVIEILLE, François HERMET donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Michel GUIRAL

Absents :

Eric MALHERBE, Elian CONSTANT, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Daniel LONGEAC, Daniel MANTRAND, Jean-François MONTIALOUX, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

Secrétaire de séance : Marie-France PROUHEZE

Cessions à la Communauté de Communes de l'Aubrac de UNIMOG 1650 et du Tracteur New Holland

VU la Convention du 24 février 2017 entre la Commune de Peyre en aubrac et la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac « *Mise en place d'un Service Commun – Services Techniques* »,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Peyre en Aubrac du 8 décembre 2025 concernant la cession, à titre gratuit, à la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, de l'UNIMOG 1650 (année 1992) immatriculé BZ-348-QP et du Tracteur NEW HOLLAND (année 2012) immatriculé CB-097-WX,

VU sa délibération du 8 avril 2025 « vente engins Services Techniques »,

CONSIDERANT que le produit de la vente de l'UNIMOG 1650 et du tracteur NEW HOLLAND permettra de financer une partie de l'acquisition du camion polybenne, dans le cadre du Service Commun – Services Techniques, -

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)

APPROUVE, à l'unanimité, la cession à titre gratuit, à la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, des engins suivant dont la Commune de Peyre en Aubrac est propriétaire :

- UNIMOG 1650 (année 1992) immatriculé BZ-348-QP
- Tracteur NEW HOLLAND (année 2012) immatriculé CB-097-WX

CONFIE, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Alain ASTRUC

